

EI COUDERC CAROLINE

LD LE MAS
46340 - DEGAGNAC
France

FACTURE

LE QUERCY BOURIAN

Le bourg
46340 LAVERCANTIERE
France

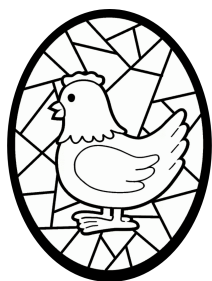
N° : FAC00000010

Date : 30/03/2025

N° client : 20

Réf. : Réf. aux BDL00000005 BDL00000024 BDL00000032 BDL00000075

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
Bon de livraison N°BDL00000005 du 04/03/2025					
PONTE 02.03.25 DLC 30.03.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	3,00	Ens	6,00 €	18,00 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				18,00 €	
Bon de livraison N°BDL00000024 du 06/03/2025					
PONTE 05.03.25 DLC 02.04.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	2,00	Ens	6,00 €	12,00 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				12,00 €	
Bon de livraison N°BDL00000032 du 10/03/2025					
PONTE 09.03.25 DLC 06.04.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	3,00	Ens	6,00 €	18,00 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				18,00 €	
Bon de livraison N°BDL00000075 du 18/03/2025					
PONTE 16.03.25 DLC 13.04.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	4,00	Ens	6,00 €	24,00 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				24,00 €	



EI COUDERC CAROLINE

LD LE MAS
46340 - DEGAGNAC
France

FACTURE

LE QUERCY BOURIAN

Le bourg
46340 LAVERCANTIERE
France

N° : FAC000000010

Date : 30/03/2025

N° client : 20

Détail de la TVA

Code	Base HT	Taux	Montant
Réduite	72,00 €	5,50%	3,96 €

Total HT	72,00 €
TVA	3,96 €
Total TTC	75,96 €

Règlement

Chèque

Echéance(s)

75,96 € au 30/04/2025

Le montant total s'élève à soixante-quinze euros et quatre-vingt-seize centimes

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce). Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).